

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne.ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41Rédacteur en chef :
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Ville de Lyon.....	Trois mois : 9 fr.	Six mois : 18 fr.	Un an : 36 fr.
Département du Rhône ..	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Autres départements..	12 fr.	23 fr.	46 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RECLAMES ET FAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

AVIS

Afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du Journal, les abonnements qui expirent le 15 Juin doivent être renouvelés sans retard.

NOUVELLES DU JOUR

6 juin.

L'Assemblée a suspendu hier la discussion de la loi militaire pour procéder au renouvellement de son bureau. M. Jules Grévy a été maintenu dans ses fonctions de président par 50 voix sur 476 votants. Dans l'élection des vice-présidents, MM. Benoît-D'Azay, Martel, et Marc Girardin ont été élus, comme M. Grévy, maintenus dans leurs fonctions.

La gauche s'est abstenue de prendre part à la dernière séance; l'accord n'avait pu se faire, entre elle et les autres groupes parlementaires sur les candidatures présentées.

Aujourd'hui sera repris le débat sur l'article 37, qui continue d'être, dans les cercles politiques et dans la presse, l'objet de controverses animées. Le remarquable discours de M. Keller paraît avoir produit à Versailles une certaine émotion. Les membres de la commission, assure-t-on, ont des inquiétudes sérieuses sur le sort de la disposition inscrite au paragraphe 1^{er} et qui fixe à cinq années la durée du service actif.

Le général Billot répondra aujourd'hui à M. Keller, et l'on pense que le général Trochu soutiendra à son tour l'amendement de ce dernier. Le général Charette se disposerait à combattre ensuite.

La parole est donc laissée maintenant aux militaires sur cette question de la durée du service, qui rentre, par certains côtés, dans leur compétence exclusive. Nous disons par certains côtés; car s'il importe de bien entendre d'abord sur le point nécessaire à l'instruction du jeune soldat, il est tout aussi important de ne point perdre de vue, dans la discussion engagée actuellement, les principes de justice et les considérations d'ordre social qui doivent former la base du nouveau système. Il faut aussi tenir compte des charges budgétaires. Or, maintenant dans la loi de terme de cinq années, c'est implicitement consacrer le partage de chaque classe en deux catégories, dont la plus favorisée passerait tout au plus un an ou six mois sous les drapeaux. On ne saurait contester que ce ne soit là une fâcheuse extrémité à laquelle il est désirable que l'on échappe.

Nous inclinons, dès à présent, à croire que le terme de trois ans pour l'infanterie et de quatre pour les armes spéciales concilierait toutes les exigences. A ce point de vue, le discours de M. Keller nous paraît avoir porté à question sur un terrain favorable à une transaction satisfaisante entre les adversaires et les partisans du projet de la commission. Toutefois, on ne saurait se prononcer expressément avant d'avoir entendu les nouveaux développements que nous promet la séance d'aujourd'hui.

On trouvera plus loin les noms des membres élus pour faire partie de la commission du budget de 1873.

Il est inutile de faire ressortir l'importance de ces nominations qui paraissent, en somme, favorables aux tendances libérales. On a constaté, en outre, que 19 candidats patronnés par les comités de la majorité ont été élus; le centre gauche et la gauche ont fait passer 11 candidats. On signale cette autre particularité que M. Rouher, qui a pris la parole dans le bureau dont il fait partie, n'a obtenu que 3 voix.

Nous avons, comme la plupart de nos confrères, reproduit une circulaire attribuée au ministre de l'Intérieur et qui est déclarée fautive par une note insérée à l'officiel.

L'auteur de cette mystification aurait, suivant la *Cloche* et d'autres journaux, purement et simplement réédité certaine circulaire lancée en 1852 par M. de Persigny. C'est contre l'introduction en France de pamphlets injurieux pour l'empire que l'ex-ministre de l'Intérieur engageait ses agents à user de la plus grande vigilance.

Le sénat espagnol s'est occupé à son tour de la convention d'Amorovieta. La conduite

du maréchal Serrano a été vivement attaquée par M. Cordoba. L'amiral Topete a défendu le signataire de la convention et la convention elle-même.

Nous avons publié, il y a quelque temps, des extraits de journaux allemands qui témoignaient de la résistance opposée par l'Autriche-Hongrie aux ouvertures de la France relatives à une modification du traité de commerce et de navigation qui lie les deux Etats.

Ces indications sont aujourd'hui confirmées par la réponse qu'a faite le ministre du commerce du gouvernement autrichien à une interpellation d'un membre de la chambre des députés, portant sur la surtaxe française de pavillon.

Le ministre autrichien a déclaré qu'en présence du trafic considérable qui se fait par l'intermédiaire de la marine austro-hongroise, il n'avait pu être donné satisfaction aux demandes de la France. Il a ajouté que le gouvernement hongrois avait adopté, à l'égard de cette question, une attitude et un point de vue complètement identiques, le ministre des affaires étrangères avait déjà notifié au gouvernement français l'acte par lequel il déclina les ouvertures de ce dernier.

Il peut être intéressant et utile, à propos des « surris » sur lesquels s'est engagé, ces jours derniers, un débat à la Chambre, de rappeler comment on applique le principe du service obligatoire universel dans d'autres pays, en Prusse notamment, où ce principe est en vigueur de la façon la plus stricte. En voyant ce qui se passe dans ces pays, on comprendra mieux le fonctionnement du service obligatoire, et l'on verra aussi qu'il faut que la loi garde un certain jeu.

On croit généralement qu'en Allemagne tout le monde est soldat, et, en s'étonnant en 1870 de la force numérique des armées prussiennes, plusieurs ont pensé que nos ennemis étaient tous sous les armes, sans exception, à tel point que vers la fin de la guerre on entendait souvent en France émettre cette idée : L'Allemagne est vide d'hommes; si nous continuons la guerre, elle ne pourra plus suffire, parce que du premier coup elle a donné tout ce qu'elle pouvait donner.

L'une et l'autre de ces opinions sont inexactes : tout le monde n'est pas soldat en Allemagne, mais tout le monde peut le devenir à un certain moment; et l'Allemagne n'a jamais été vide d'hommes pendant la guerre de 1870, par la raison que tout le monde n'avait pas encore été appelé. On peut même ajouter hardiment, sans donner la moindre entorse à la vérité, que l'Allemagne aurait pu à la fin de la guerre tirer de son pays plusieurs armées, de valeur inférieure sans doute, mais redoutables encore.

On le comprendra quand on saura comment le gouvernement et l'administration de ce pays font fonctionner le principe du service obligatoire.

Pour s'en rendre compte exactement, il ne suffit pas de connaître la loi, il faut rechercher les ordonnances ministérielles qui la complètent.

La loi dit que tous les Prussiens sont astreints au service militaire, et cette disposition s'étend depuis 1866, sur tous les sujets du souverain qui est aujourd'hui empereur d'Allemagne. Seulement ce service se répartit d'une façon inégale sur les hommes d'une même classe. Celle-ci n'est jamais appelée en entier sous les drapeaux. Il se fait un tirage au sort, qui renvoie dans leurs foyers un certain nombre d'hommes, lesquels restent à la disposition du gouvernement pour les cas exceptionnels. La *réserve de recrutement* (*ersatz-réserve*), institution particulière à l'Allemagne, met tous les ans plusieurs milliers de jeunes gens du contingent dans cette situation particulière, de ne l'être soldat que de nom et de

former, sous les ordres des officiers de la landwehr, comme une sorte d'armée à l'état latent, que le généralissime peut appeler sous les armes quand et comment il le juge convenable.

De plus, l'ordonnance du 9 décembre 1868, l'instruction de la *réserve de recrutement*, stipule un certain nombre de cas de libération complète ou partielle. En vertu de cette ordonnance, ont des titres à la libération provisoire ou complète : les soutiens de famille; les fils uniques de veuves qui sont dans le besoin; les propriétaires de biens-fonds non affermés et dont l'exploitation ne peut être confiée à d'autres mains; les fermiers qui sont dans le même cas; les propriétaires de fabriques, manufactures, etc., qui prouveraient que leur absence nuirait à la bonne gestion de leur maison; les fils de fermiers, propriétaires ou fabricants qui seraient indispensables à leur père.

On voit que l'ordonnance laisse une marge assez large à l'exemption. L'autorité qui est chargée d'examiner les demandes de libération et de statuer sur elles, est le commandant du bataillon de landwehr, dans la circonscription duquel elles se présentent. Cet officier, qui réside à poste fixe, connaît les hommes de son district; il est apte à prononcer sur leurs demandes en connaissance de cause. C'est sous ses ordres que sont placés les hommes pendant le temps qui s'écoule entre le tirage au sort et l'envoi sous les drapeaux; sous ses ordres encore que restent ceux qui ont obtenu des congés, ainsi que ceux qui entrent dans la *réserve de recrutement* et qui, sans être appelés, peuvent l'être d'un moment à l'autre.

Tel est, en ce qui concerne l'armée active, le mécanisme du service obligatoire universel en Allemagne. Le jour où le gouvernement l'ordonnera, la *réserve de recrutement* entrera sous les drapeaux; seulement cette réserve n'y est pas appelée d'ordinaire; elle reste purement et simplement à la disposition de l'Etat.

Nous avons pensé qu'il y avait quelque intérêt pour nous à connaître le fonctionnement du service obligatoire allemand, au moment où les articles de notre loi militaire qui ont trait à ces questions, viennent d'être votés.

LE DROIT D'ENTRÉE SUR LES SOIES

devant

LA COMMISSION DES TARIFS

On se souvient que le 19 janvier dernier, l'Assemblée nationale, réservant, sur la proposition de M. Féry le principe de l'impôt sur les matières premières, a décidé qu'une commission de quinze membres examinerait néanmoins les tarifs proposés par le gouvernement et les questions qu'en ce point, l'Assemblée nationale n'aurait recours qu'en cas d'impossibilité absolue d'aligner autrement le budget. Cette commission, nommée dans la séance du 23 janvier suivant, vient de présenter son rapport. C'est un excellent résumé de tout ce qui a été dit sur cette question agitée depuis plus d'un an du droit sur les matières premières, résumé très-condensé et qui ne compte cependant pas moins de 196 grandes pages.

Il se compose d'une série d'études analytiques spéciales aux diverses matières comprises dans le projet de tarif proposé par le gouvernement.

Le rapport sur la soie, présenté par MM. de Montgolfier, Flotard et Combar, n'a oublié aucune des objections fondamentales faites à l'impôt sur les matières premières.

Après avoir démontré, par des chiffres empruntés aux tableaux mêmes de l'administration des douanes, que l'application du système des drawback, loin d'être une source de recettes, constituerait au contraire le trésor en perte, système que le gouvernement a d'ailleurs abandonné depuis lors, ce rapport fait la

critique du droit de 4 0/0 proposé dans le projet soumis à la commission. Il en examine les résultats désastreux au triple point de vue du commerce d'importation et d'exportation des soies, de la filature et du moulinage et de la fabrication des étoffes.

Il expose que la plus légère entrave établie à l'entrée des soies en France serait la ruine du marché des soies attiré à Lyon au prix d'efforts maintenus avec persévérance; les importateurs fatalement poussés à diriger leurs expéditions sur des places libres comme Londres et Milan, n'enverraient plus en France que des balles spécimens pour la consommation. Ainsi seraient perdus tous les sacrifices faits par Lyon et par Marseille pour attirer en France le courant d'importation des soies de Chine, du Japon et de la Méditerranée. Du même coup, le principal élément de fret serait enlevé à nos lignes transatlantiques et un coup fatal serait porté à notre moulinage, lequel, ne trouvant plus sur les marchés français ce grand choix de grèges qui est aujourd'hui à sa disposition, serait dans l'impossibilité de lutter avec la concurrence étrangère.

L'abandon des forces motrices et le bon marché de la main-d'œuvre créent aux mouliniers italiens une situation avantageuse qui leur a déjà permis de nous supplanter en Suisse et en Allemagne.

Quant à l'industrie des soieries de Lyon et de Saint-Etienne serrée de si près par la rivalité des fabriques de la Suisse, des bords du Rhin, de l'Angleterre, etc., dont elle rencontre aujourd'hui les produits sur tous les marchés du monde, l'abandon du droit de 4 0/0 sur les soies qui a rejeté la grande consommation sur les étoffes communes place déjà notre industrie dans une position d'infériorité évidente. L'habileté de nos ouvriers, le goût de nos dessinateurs, qui sont les fruits d'une longue tradition, sont aujourd'hui de vains avantages. Zurich, Crefeld, Elberfeld fabriquent aussi bien que nous les étoffes unies, d'une production facile, et ils ont la main-d'œuvre à bas prix. Un impôt sur la soie serait, sur le marché général, une prime donnée à ces rivaux qui recevraient leurs matières premières en franchise.

L'industrie des soieries se trouve d'ailleurs dans des conditions toutes spéciales par son organisation même. Contrairement à ce qui a lieu pour la laine, le coton, le lin, les métiers à tisser appartiennent presque tous aux ouvriers; sur les 100,000 métiers relevant de la fabrique lyonnaise, 80,000 au moins représentent un capital de 50 millions, sont la propriété de maîtres-ouvriers. Le fabricant lyonnais, en général, n'a donc point de matériel fixe, et, dans les affaires, sa fortune ou son crédit se trouvent compromis par la perte de ses affaires sans compromettre sa fortune ou porter ailleurs une industrie qui ne serait plus viable dans notre pays.

Mais l'ouvrier possesseur du métier sera atteint directement et sans aucune compensation. Le chômage n'aura pas seulement pour effet de diminuer son salaire, mais surtout d'avilir entre ses mains la valeur de son matériel et d'amener la misère dans ces centres ouvriers.

En dehors de cette considération toute spéciale à l'industrie de la soie, il s'en ajoute encore une autre; c'est qu'elle est avant tout et principalement une industrie d'exportation; l'exportation dans son essor au moment où toute notre activité doit être tournée vers l'exportation, pour ramener en France les capitaux que nos malheurs nous ont enlevés, n'est-ce point tenter une œuvre téméraire, et commettre une lourde faute? Lourde faute, en effet, car la perturbation profonde qu'elle jetterait dans l'ensemble de nos industries soyeuses, et amènerait leur ruine presque inévitable; œuvre téméraire car elle n'aurait d'autres résultats que de nous aliéner les pays voisins et d'abaïsser notre pays au rôle de solliciteur pour obtenir la dénonciation des traités de commerce qui rendent absolument inapplicable toute taxe douanière, sans le consentement des puissances contractantes.

Le rapport de M. de Montgolfier concluait donc, en ce qui concerne les soies, au rejet de tout impôt de douane, mais la majorité de la commission des tarifs, tout en partageant les craintes indiquées dans le rapport de la sous-commission, n'a pas cru pouvoir en adopter d'une manière absolue les conclusions et exempter la soie de tout impôt, alors que les autres textiles seraient frappés d'une façon plus ou moins lourde. Elle s'est ralliée au petit droit sans drawback de 2 à 2 1/2 0/0, décimes compris, dont il avait déjà été question dans le courant de l'année dernière,

et qui donnerait lieu à l'application des tarifs suivants :

1 fr. 25	par kil. sur les soies grèges ;
2 50	soies ouvrées ;
0 25	cocons ;
0 15	bourres et déchets ;
0 50	bourres peignées et douppions en masse ;
2 00	fleurés ;
1 00	douppions ouvrés.

Les recettes à attendre de ces droits atteignent de 6 à 7 millions de francs.

La commission des tarifs a d'ailleurs formellement spécifié que, comme conséquence de ces droits, une taxe d'entrée compensatrice de 2 francs serait établie sur les tissus de soie et les soies à coudre; qu'en outre, l'admission temporaire à l'équivalent devrait être autorisée pour les soies et déchets de soie à réexporter après moulinage et peignage, et qu'en fin les soies seraient admises en entrepôt fictif ou réel, dans les magasins généraux ou particuliers désignés par l'administration des douanes.

La commission des tarifs ajoute, de plus, qu'elle ne propose ces droits qu'avec la plus grande appréhension et que, dans tous les cas, elle les regarde comme des *maxima* qui ne devront pas être dépassés. Toute aggravation des droits indiqués ci-dessus, entraînerait, dit-elle, pour l'industrie de la soie, les conséquences les plus fâcheuses à la responsabilité desquelles la commission ne saurait, à aucun point de vue, s'associer.

La majorité des membres de la commission des tarifs se déclare, en effet, dans le très-remarquable rapport d'ensemble présenté par M. Cordier, président, partisans convaincus de la liberté commerciale, et ce rapport, dans lequel sont accumulées toutes les objections soulevées par le système d'impôt du gouvernement, n'est pas autre chose, de la première à la dernière ligne, malgré les antécédents protectionnistes de M. Cordier qu'un éloquent réquisitoire contre le droit d'entrée sur les matières premières. Mais M. Thiers a déclaré que les tarifs nouveaux étaient le point de départ de combinaisons du plus haut intérêt, parmi lesquelles il a laissé entrevoir sa préoccupation d'en faire sortir l'affranchissement du territoire, et c'est à ce but patriotique que la majorité de la commission des tarifs a cru devoir faire le sacrifice de ses convictions.

Quoi qu'il en soit, et comme nous le savons déjà, la commission du budget, à laquelle avait été renvoyée spécialement l'étude de la question de principe, s'est formellement prononcée; la majorité de l'Assemblée nationale paraît dès maintenant acquiescer à notre cause, et le télégraphe nous a appris que les deux tiers des membres de la commission du budget de 1873, nommés hier dans les bureaux, sont libéraux-échangistes; le gouvernement lui-même paraît ébranlé, ou tout au moins plus disposé à céder devant l'opposition qui accueille ses projets rétrogrades de réforme douanière, et que le temps et l'étude n'ont fait que rendre plus vive et plus générale. MM.

COURRIER DE PARIS

Paris, 5 juin.

Je vous ai dit un mot de l'affaire Jules Favre : tous les journaux bonapartistes ou monarchistes se sont jetés sur sa déposition comme sur une proie. Il est déplorable que la presse républicaine les imite : le *Sicile*, le *Rappel*, la *République française* devraient comprendre que le gouvernement du 4 septembre ne peut pas être scindé et que toutes les attaques dont tel ou tel de ses membres est l'objet retombent finalement sur les autres; ils devraient comprendre aussi que tout ce qui tend à démolir ces mêmes hommes a pour effet de réhabiliter l'empire.

Je ne veux pas dire qu'il faille dissimuler ou fuir l'histoire : au contraire; mais il est stupide de la part des républicains, fussent-ils les plus radicaux du monde, de faire alliance avec leurs plus irréconciliables ennemis pour déshonorer des coreligionnaires dont ils sont aujourd'hui séparés, mais avec lesquels ils ont partagé beaucoup de bonnes intentions, pas mal de fautes et de terribles difficultés : or, je crains que les amis de M. Gambetta ne sacrifient tout à la renommée de leur pontife.

Vous savez déjà le nom des membres de la nouvelle commission du budget : la majorité

est opposée, je crois, à l'impôt des matières premières; mais plusieurs membres, tout en étant libéraux-échangistes, sont encore plus présidents et reculeraient peut-être devant un nouveau vote hostile à M. Thiers. Il est vrai que les commissions des tarifs sont carrément ennemies de cet impôt et qu'elles ont été spécialement chargées de proposer les taxes destinées à le remplacer.

Je puis vous donner quelques renseignements intéressants et inédits au sujet de l'exposition des Beaux-Arts.

Le Salon sera fermé à partir de demain jusqu'à dimanche matin : on va procéder à des remaniements ayant pour but de donner une meilleure place aux tableaux dessinés les premiers jours et de mettre en lumière le plus possible les toiles qu'on a l'intention de récompenser par des médailles; l'administration des Beaux-Arts veut aussi attirer l'attention sur les œuvres qu'elle a acquises dans le courant de l'exposition.

Quant aux récompenses, les délibérations du jury ont déjà commencé, non pas officiellement, mais avec un caractère plutôt préparatoire. La médaille d'honneur, qui est, en somme, la grosse affaire, ne se donne, cette année, qu'à un seul ouvrage éminent, quelle que soit d'ailleurs la catégorie dont il fait partie, depuis la sculpture en médaille jusqu'à la peinture de style. On avait d'abord pensé à faire nommer, comme autrefois, un membre du jury général par chacun des jurys spéciaux, mais on a réfléchi que les peintres, par la complexité exceptionnelle de leur art, étaient en général bien plus qualifiés pour juger du mérite d'une œuvre quelconque que leurs confrères de la sculpture ou de l'architecture. Or, comme le jury de peinture est déjà plus nombreux que les autres, en les réunissant tous tels qu'ils sont, la supériorité légitime du premier sera suffisamment respectée.

Seulement vous connaissez le tempérament des artistes, et surtout des peintres : orgueil sans mesure à l'endroit de leurs œuvres et mépris insultant pour les œuvres des autres; on sorte que s'ils sont convoqués pour décerner une seule médaille d'honneur, il y a de grandes chances pour que chacun se la décerne à lui-même. Comme cependant il y a délibération et discussion dans le sein du jury, ses membres ne peuvent guère se mettre d'accord sur les rangs : les voilà donc obligés de désigner un autre qu'eux-mêmes, nécessité redoutable. Pour tout arranger, il est probable que ces messieurs désigneront un sculpteur, et que ce sculpteur sera M. Mercier, auteur de *David*.

Je n'ai pas encore la liste complète des achats faits par la direction des Beaux-Arts, année, car il y a une somme de 400,000 fr. affectée à cet objet. Naturellement ce sont les toiles de grande dimension et rentrant dans la catégorie de ce qu'on appelle la peinture de style qui bénéficieront de ces largesses : *l'Hercule*, de M. Bin, la *Galatée*, de M. Favron, la *Mort du duc d'Enghien*, de M. Laroche, les *Internes quittant la Suisse*, de M. Jundt, *l'Alsace*, de M. Marchal. Parmi les plus petits, on cite le *Marin*, de M. Velter. Les achats de statues seront aussi fort nombreux, ce genre d'objets étant d'un difficile placement dans le public amateur. On mettra, par exemple, la *Jeanne d'Arc*, à moins d'avoir de vastes galeries, un salon énorme ou une antichambre monumentale? Je me demande à qui M. Schœnwerk pourra vendre sa *Jeune Terentia*, une œuvre charmante pourtant. Elle ferait très-bien au milieu d'un grand salon : il serait délicieux de causer ou de danser autour.

Une mesure qui n'est pas absolument nouvelle, mais qui est fort locale, c'est d'exposer après la fermeture du Salon et dans un ordre réglé par l'administration elle-même, sans le concours ou la gêne d'aucune sorte du jury, les objets que cette même administration aura achetés; cela va se faire cette année, et c'est avec confiance que M. Charles Blanc appellera le public à juger du goût et de la compétence qui auront été apportés à cette délicate opération. M. Charles Blanc joindra aux ouvrages tirés du Salon quelques belles copies destinées au musée européen qu'il se propose de former.

J'ai eu sous les yeux le relevé des entrées depuis le 10 jusqu'au 31 mai : les chiffres sont constamment plus élevés que pendant la période correspondante de 1870. Les jours où l'entrée est gratuite donnent surtout des totaux incroyables : le 26 mai, il est entré 28 mille et quelques centaines de personnes. Ce résultat prouve que le goût des arts s'est maintenu et même accru; il faut aussi tenir compte des deux ans d'in-

LETON DU JOURNAL DE LYON
Du 7 Juin 1872. 73

UN BLESSÉ

1870-1871)

Par HECTOR MALOT

Il fallait tuer le temps naguère si court, maintenant si long.

Je me mis à lire ce qui avait été publié sur la guerre, surtout la *Bibliothèque universelle*, de Lausanne, dans laquelle je trouvais un récit, écrit mois par mois avec grande fidélité et une stricte de vue, une indépendance d'appréciation que je ne permirais de comprendre cette terrible lutte à laquelle j'avais été mêlé, mais que je ne connaissais pas : je vis comment elle avait été faite par deux légendes, — la légende impériale et la légende révolutionnaire, l'une et l'autre désastreuses.

Mais la lecture n'était point suffisante pour user mon irritation nerveuse, mon impatience contre les choses, mon mécontentement contre moi-même, je commençai à faire des courses

au milieu de cette campagne pittoresque qui environne Genève, allant chaque jour un peu plus loin. Le hasard de mes promenades me conduisit à Chênebourg, qui est près des Eaux-Vives, et me fit visiter une école établie d'après le système de Pestalotzi et de Froebel, — un jardin d'enfants. Je fus frappé par cet enseignement qui fait agir l'enfant et développe son intelligence et son sentiment avant sa mémoire. Je demandai la permission de revenir le lendemain pour assister aux exercices des enfants. Pendant plusieurs jours je voulus suivre ces exercices; puis j'allai à Genève visiter l'école de la rue Chantepoulet; et m'étant procuré des livres où cette méthode était exposée, je l'étudiai sérieusement.

Combien elle serait utile appliquée à nos enfants français qu'on étiole sur les bancs dans un travail automatique. Alors je formai le projet de retourner à Courtigis, de relever le petit chalet de ma mère brûlé par les Prussiens, et là, vivant modestement du revenu qui me restait, de fonder dans mon village natal un de ces « jardins d'enfants ». Ma vie était brisée, ne serait-ce pas la bien finir que d'employer ce que j'avais encore de force et de fortune à porter chez nous un système d'éducation qui pouvait nous tirer de la routine? N'était-ce pas surtout d'éducation que nous avions besoin pour nous relever de nos désastres? A quoi pouvais-je être bon, si ce n'est à être utile aux autres? C'était la loi de miss Clifton; un jour je pourrais lui dire : « J'ai suivi votre exemple ».

Pendant ce temps s'accomplissaient à Paris les terribles événements de la Commune. Je ne quittai Genève qu'à la fin de mai. Je trouvais l'appartement de M. de Saint-Nérée intact,

et je pus m'acquitter de la mission dont j'étais investi par son testament. Mais je trouvais la maison de la rue de Rivoli brûlée. J'étais ruiné. Il ne s'agissait plus de fonder une école avec le superflu de mes revenus, mais de gagner le pain quotidien. A quoi et comment?

Je pensai alors à fonder moi-même et à diriger cette école. Au premier abord cette idée me parut étrange; mais je m'y habituai. Pourquoi pas, au surplus? Je n'étais plus l'homme d'autrefois; j'avais passé à travers le feu, qui m'avait bronzé.

Un de mes amis habitait le Havre, où il occupait une haute position, qu'il devait plus à son esprit libéral et à ses idées progressives qu'à sa grande fortune. J'allai au Havre pour le consulter, et en même temps voir si, avec son appui, je ne pourrais pas m'établir dans cette ville.

En écoutant l'exposé de mon plan, il commença par rire; puis il finit par le mot que j'avais dit moi-même : « Pourquoi pas au surplus? »

— Reste ici, me dit-il, nous verrons, je t'aiderai de toutes mes forces; je vais organiser pour ce soir une réunion de personnes intelligentes; va te promener jusqu'à ce moment.

Mes pas me portèrent machinalement vers la jetée : elle était couverte de monde; c'était l'heure de la pleine mer. Je suivis la foule. Depuis longtemps je n'avais pas vu la mer; je respirai sa formidable salure avec bonheur : le soleil s'abaissait à l'horizon, et la vague brisait doucement sur les galets.

Tout à coup il se fit un mouvement dans la foule, et un grand vapour sortant du port se présenta dans le chenal. Sur son pont se te-

naient groupés trois ou quatre cents émigrants; les femmes portant leurs enfants dans leurs bras avaient des coiffures noires en ailes de papillon.

Le vapour avançait rapidement, glissant avec majesté sur la mer unie. Arrivé au milieu du chenal, il tira deux coups de canon, et le drapeau du sémaphore s'abaissa pour répondre à son salut.

Alors un chant immense s'éleva du pont du navire :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs;
Liberté, liberté chérie.

— Qu'est-ce donc? demandai-je à mon voisin.

— Les Alsaciens et les Lorrains qui n'ont plus de patrie.

— Vive la France! cria la foule dans un élan unanime.

Le vapour tourna le cap vers la pleine mer et je restai à le regarder disparaître dans la profondeur de l'horizon voûté; bientôt il ne fut plus qu'un point noir qui se détachait sur le couchant enflammé.

J'étais si bien absorbé dans mon émotion, que je ne vis pas une jeune femme qui, comme moi, était accoudée sur le parapet. Ce fut seulement quand je me relevai que nos yeux se rencontrèrent.

— Miss Clifton.

Elle était au Havre pour surveiller des caisses qui lui arrivaient de Southampton : elle allait partir pour la Perse où sévissait une terrible famine afin de porter secours aux habitants.

— En Perse!

— Je prends ce soir le train de Paris, mais heureusement nous avons le temps de dîner ensemble.

— Le dîner fut triste. En Perse! Mon esprit ne pouvait se détacher de cette pensée. Je ne l'avais donc revue que pour la perdre. Ah! si j'osais parler, mais m'était-il permis de parler sans être ridicule?

Enfin le moment de la séparation arriva; j'eus un accès de courage.

— Ne partez pas, j'ai à vous parler!

Mes vaisseaux brûlés, j'allai jusqu'au bout. — Et qui donc vous a dit que je vous trouvais ridicule, fit-elle en mettant sa main dans la mienne; si je tenais tant à conserver votre bras, c'est que je le voulais pour m'appuyer dessus.

A cette histoire, il y a un épilogue intime qui s'est passé il y a quelques jours, aux dernières courses d'automne.

Un oncle de ma femme qui était venu nous voir, voulut assister aux courses : nous l'accompagnâmes Harriett et moi.

Entre deux courses, je quittai ma place pour serrer la main à quelques amis. En passant devant les tribunes, j'aperçus sur une chaise la comtesse d'Ayguelongue, la belle Suzanne, celle qui avait été ma belle Suzanne. Nos yeux se croisèrent. Elle me fit signe d'approcher.

— Ah! cher ami, dit-elle, que je suis heureuse de vous voir; si j'avais su où vous trouver, je vous aurais fait part de mon mariage avec le comte d'Ayguelongue.

— Je croyais que vous vouliez m'épouser

qu'un militaire, dis-je sans me laisser éblouir — Les militaires sont finis; ils se sont suicidés; ils ne peuvent plus qu'être utiles. L'avenir est aux hommes politiques.

— Et le comte est un de ces hommes?

Le ministère de la guerre prend déjà des mesures en prévision de la nouvelle loi militaire, comme le prouve cette dépêche que M. de Clusey vient d'adresser aux préfets :

Invitez les maires à ne pas inscrire sur les tableaux de recensement de la classe de 1871 les jeunes gens domiciliés dans leur commune qui auraient été inscrits sur les listes du contingent des départements où les opérations ont eu lieu en 1871, et de leur résidence momentanée dans ces départements.

Faites annuler les inscriptions qui auraient été faites contrairement à la présente inscription.

Nos lecteurs auront remarqué il y a quelques jours une note mystérieuse annonçant que M. J. Bernard (cours Morand, 5), ayant des raisons de montrer sa collection de tableaux, invitait les amateurs à venir le visiter.

Pou après une autre note déclarait que M. Bernard n'avait nulle intention de vendre ses toiles et qu'il faisait appel, non aux acheteurs, mais aux connaisseurs.

Quelles pouvaient être lors être les « raisons » dont il parlait ? C'est ce que nous apprimes bientôt.

M. Bernard, propriétaire de plus de 300 tableaux désirait en donner au moins une partie, les meilleurs, à la ville de Lyon ; et avant de procéder au tirage il désirait s'entourer des avis des personnes compétentes.

Nous apprenons en même temps qu'un certain manque d'accord entre M. Bernard et la municipalité au sujet du local destiné à la collection retardait l'effet de si bonnes intentions et compromettait même tout à fait le résultat.

La chose n'est pas regrettable, car il y a des œuvres de maîtres en grand nombre et quelques toiles de la plus haute valeur.

Nous allons donner la liste de quelques-unes des œuvres qui sont les plus remarquables :

Trois splendides paysages de *Ruydael*. L'un, un rayon de soleil après l'orage, est d'un effet saisissant.

Autre grand paysage de *Van Goyen*. *Le large de l'Amstel* ou d'un moins d'apparence toute paisible.

Le grand Carache, le repêchage de saint Pierre. Une scène comique de l'école flamande, un esquisse comique d'une jatte la tête d'une femme endormie.

Un paysage et une marine de *Salvator Rosa*. Un beau tableau de *Grand* le représente lui-même debout près de sa table assise et tenant son chapeau sous son bras. Les autres figures sont de la tête du peintre ressortant dans une admirable lumière de fond sombre du tableau.

Jacopo del Ponte, dit le *Bassan*. La vierge assise sur les ruines d'un édifice tient l'enfant Jésus sur son sein. *Le grand Carache*, le repêchage de saint Pierre. Une scène comique de l'école flamande, un esquisse comique d'une jatte la tête d'une femme endormie.

Un paysage et une marine de *Salvator Rosa*. Un beau tableau de *Grand* le représente lui-même debout près de sa table assise et tenant son chapeau sous son bras. Les autres figures sont de la tête du peintre ressortant dans une admirable lumière de fond sombre du tableau.

Jacopo del Ponte, dit le *Bassan*. La vierge assise sur les ruines d'un édifice tient l'enfant Jésus sur son sein. *Le grand Carache*, le repêchage de saint Pierre. Une scène comique de l'école flamande, un esquisse comique d'une jatte la tête d'une femme endormie.

Un paysage et une marine de *Salvator Rosa*. Un beau tableau de *Grand* le représente lui-même debout près de sa table assise et tenant son chapeau sous son bras. Les autres figures sont de la tête du peintre ressortant dans une admirable lumière de fond sombre du tableau.

Jacopo del Ponte, dit le *Bassan*. La vierge assise sur les ruines d'un édifice tient l'enfant Jésus sur son sein. *Le grand Carache*, le repêchage de saint Pierre. Une scène comique de l'école flamande, un esquisse comique d'une jatte la tête d'une femme endormie.

Un paysage et une marine de *Salvator Rosa*. Un beau tableau de *Grand* le représente lui-même debout près de sa table assise et tenant son chapeau sous son bras. Les autres figures sont de la tête du peintre ressortant dans une admirable lumière de fond sombre du tableau.

Jacopo del Ponte, dit le *Bassan*. La vierge assise sur les ruines d'un édifice tient l'enfant Jésus sur son sein. *Le grand Carache*, le repêchage de saint Pierre. Une scène comique de l'école flamande, un esquisse comique d'une jatte la tête d'une femme endormie.

Un paysage et une marine de *Salvator Rosa*. Un beau tableau de *Grand* le représente lui-même debout près de sa table assise et tenant son chapeau sous son bras. Les autres figures sont de la tête du peintre ressortant dans une admirable lumière de fond sombre du tableau.

Jacopo del Ponte, dit le *Bassan*. La vierge assise sur les ruines d'un édifice tient l'enfant Jésus sur son sein. *Le grand Carache*, le repêchage de saint Pierre. Une scène comique de l'école flamande, un esquisse comique d'une jatte la tête d'une femme endormie.

Un paysage et une marine de *Salvator Rosa*. Un beau tableau de *Grand* le représente lui-même debout près de sa table assise et tenant son chapeau sous son bras. Les autres figures sont de la tête du peintre ressortant dans une admirable lumière de fond sombre du tableau.

Jacopo del Ponte, dit le *Bassan*. La vierge assise sur les ruines d'un édifice tient l'enfant Jésus sur son sein. *Le grand Carache*, le repêchage de saint Pierre. Une scène comique de l'école flamande, un esquisse comique d'une jatte la tête d'une femme endormie.

Un paysage et une marine de *Salvator Rosa*. Un beau tableau de *Grand* le représente lui-même debout près de sa table assise et tenant son chapeau sous son bras. Les autres figures sont de la tête du peintre ressortant dans une admirable lumière de fond sombre du tableau.

Jacopo del Ponte, dit le *Bassan*. La vierge assise sur les ruines d'un édifice tient l'enfant Jésus sur son sein. *Le grand Carache*, le repêchage de saint Pierre. Une scène comique de l'école flamande, un esquisse comique d'une jatte la tête d'une femme endormie.

Laquelle quantité prodigieuse de plumes, de litres d'encre, de crayons et autres articles, pour un temps relativement court ! Il est vrai que la garde nationale avait une comptabilité si compliquée !

Par ordre de M. le ministre de la guerre, le tableau de classement des officiers serait à l'avenir imprimé et répandu dans les régiments, afin qu'il puisse être connu de tous les intéressés et soumis ainsi au contrôle de l'opinion publique. Cette mesure, déjà exécutée à l'égard des différents corps, est appliquée de même aux sous-officiers d'infanterie proposés pour le grade de sous-lieutenant.

Le tableau complet se trouve au *Moniteur de l'Armée*, numéro du 22 mai 1872.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt qui interdira toutes les villes où ont été établis des grands séminaires.

M. le juge de paix du canton sud de Chambéry avait, sur la demande de six électeurs, prononcé, à la date du 24 février 1872, la radiation de la liste électorale des élèves du grand-séminaire de la même ville, attendu qu'ils ne pouvaient justifier du domicile d'un an exigé par l'article 4 de la loi du 14 avril 1871.

La cour de cassation, par arrêt du 15 mai dernier, a cassé cette décision, en jugeant que les étudiants en théologie étant soumis à des règles particulières dont la principale est la résidence dans le séminaire, il y avait présomption qu'ils y résideraient effectivement et y avaient fixé leur principal établissement.

Une chose reconnue, c'est que les objets les plus exposés à l'Exposition de Lyon sont jusqu'ici les porte-monnaie.

Hier encore un porte-monnaie, contenant une trentaine de francs, avait disparu.

D'ailleurs, ainsi que nous l'avons prévu, le centre des opérations industrielles de MM. les voleurs est entièrement transporté aux Brotteaux, où ils travaillent avec une sans-façon incroyable.

Cette nuit, ils pénétraient dans la cave d'un charcutier du cours Vitton et emportaient 100 kilogrammes de lard, quelques poitrines et un superbe jambon. Une quantité d'allumettes brûlées répandues dans le corridor de la cave et dans l'allée, témoignent qu'ils ont dû opérer le transport de leur butin en plusieurs fois.

Hier soir on avait déjà volé, à l'aide d'une fausse clef, 500 fr. chez une marchande de chiffons de la rue de Vendôme.

C'est le moment pour la police de redoubler de vigilance.

Constations en passant que depuis quelques jours les quartiers du centre de la ville restent exempts de cette exploitation. Le fleau a franchi le fleuve.

C'est une chose incroyable que la légèreté d'esprit de ce personnage multiple et distrait qu'on appelle le public.

Ce bon public qui jette à la botte par an des milliers de lettres sans adresse a aussi dans ses habitudes d'oublier toutes sortes d'objets dans les voitures de place, dans les omnibuses, les wagons, les garages de chemins de fer, sans compter qu'il lui arrive très-souvent d'oublier lui-même.

On ne s'imaginerait jamais tout ce qu'on peut ainsi laisser traîner, si on n'en avait un catalogue exact grâce aux ventes qui se font de temps en temps des objets qui n'ont pas été réclamés au bout d'un certain temps.

On procède en ce moment à une enchère semblable à Paris, rue des Ecoles, 2, dépôt du Domaine. La collection des objets estée confond l'imagination : bijoux de toutes sortes, argenterie, vêtements d'hommes, de femmes et d'enfants, linge, bimbeloterie, modes, échantillons, tableaux, gravures, objets d'art, de curiosité, chapeaux, casquettes, chaussures, cannes, parapluies, malles, paniers, fûts vides, outils, métaux, ferronnerie, menuiserie, grilles en fer, livres, mobiliers, bâtons de denture, sacs d'engrais, conserves alimentaires, ciment, tonneaux d'eau-de-vie, vermouth, vin de Champagne, huile d'olive, etc., sans compter bien d'autres qui, par leur nature, ne peuvent pas figurer, telles que chiens, chats, serins, perroquets, lapins, et jusqu'à des enfants.

Nous ne parlons pas, bien entendu, d'enfants abandonnés ; mais d'enfants oubliés dans les gares ou les voitures et qu'on réclame après.

Les difficultés qui s'opposaient à l'établissement du second train direct entre Paris et l'Italie, dit le *Moniteur diplomatique*, sont apaisées, du moins en principe. Toutefois, comme la création de ce train doit entraîner pour le gouvernement français une dépense qu'on n'évalue pas à moins de 350,000 francs pour la somme à payer à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, le gouvernement ne reculera pas devant cette dépense considérable ; mais il désire auparavant avoir la certitude qu'il ne s'agit pas d'une chose provisoire.

Il demande donc aux gouvernements des deux pays intéressés dans cette question, l'Italie et l'Angleterre, l'assurance formelle qu'une fois ce second train direct dans les deux sens établi, ils n'adopteront pas une autre voie pour le transit de leurs correspondances.

Par une affiche placardée sur les murs, l'officier de l'état-civil du 2^e arrondissement donne avis que MM. les contrôleurs des contributions directes se rendront en la mairie de cet arrondissement, bureau des contributions, rue de la Charité, 9, du 10 au 15 juin inclusivement, de midi à quatre heures du soir, pour opérer le travail des mutations foncières pour 1873.

Les personnes qui auront à faire des déclarations de mutations sont invitées à se munir de la dernière feuille d'avertissement et des titres de propriété.

L'administration municipale de Lyon informe le public qu'elle recevra, à partir de ce jour, jusqu'au 20 juin courant, les offres qui pourront lui être faites pour la vente de deux vieilles barrières en fer placées au-devant des bureaux de l'octroi de Balmonet et de Saint-Simon.

Les conditions relatives à cette vente sont consignées dans un cahier des charges dont il sera donné communication aux concurrents, à l'hôtel de Ville (bureau n° 1 du secrétariat général), de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

On nous prie d'annoncer que l'assemblée ordinaire et extraordinaire de la *Société lyonnaise du Crédit au travail*, convoquée pour le 26 mai, n'ayant pu délibérer faute d'un nombre suffisant d'adhésions présentes, une nouvelle assemblée aura lieu dimanche 9 juin, à 11 heures précises, salle des réunions industrielles, Palais-du-Commerce, à Lyon.

Les compositions pour le concours d'admission à l'école navale se feront cette année dans tous les centres les 1^{er} et 2^e juillet.

Les examens oraux auront lieu à Lyon le 1^{er} septembre.

COUR D'ASSISES DU RHONE

(2^e session trimestrielle.)

Présidence de M. HECTOR DE ROCHEFONTAINE, conseiller.

AUDIENCE DES MARDI ET MERCREDI 4 ET 5 JUIN 1872

Le jeune Pouzon, âgé de 19 ans, a été renvoyé de plusieurs maisons de commerce pour immoralité.

Ces avertissements ne lui ont pas profité ; car entré comme placier chez M^{me} Sen, marchand de fleurs artificielles, il a détourné en six ou sept mois des marchandises valant environ 13,000 fr.

Traduit devant la cour d'assises, sous la prévention d'abus de confiance qualifié et déclaré coupable, avec circonstances atténuantes, il a été condamné à 2 ans de prison.

M^{me} D..., fidiste, avait acheté une partie des fleurs volées ; accusée de complicité, elle a été acquittée.

Mais M^{me} Sen, partie civile, n'en a pas moins déposé des conclusions tendant à obtenir une condamnation solidaire contre Pouzon et M^{me} D... à 8,000 fr. de dommages-intérêts, et contre Pouzon seulement à 5,000 fr.

Sur ces conclusions, la cour a condamné solidairement Pouzon et M^{me} D... à 2,500 fr. et Pouzon seul au surplus du dommage, soit 10,500 fr.

M^{me} Minard a présenté la défense de Pouzon, M^{me} Thevet et celle de la dame D... et M^{me} Blanc a plaidé pour la partie civile.

M. de Prandié, avocat général, occupait le siège du ministère public.

AUDIENCE DU JEUDI 6 JUIN 1872

Affaire des vols de cave.

Quatorze accusés ont à répondre de nombreux faits que l'acte d'accusation fait connaître en ces termes :

Depuis plusieurs mois, des vols nombreux étaient commis à Lyon, surtout dans les quartiers de la rive gauche, et les recherches de la police avaient été infructueuses, lorsque pendant la nuit du 6 au 7 décembre dernier, deux malfaiteurs étaient surpris en flagrant délit, au moment où ils cherchaient à s'introduire dans le chantier du sieur Ballet, maître charpentier, rue Saint-Jérôme, n. 29, à la Guillotière.

Un seul était arrêté, c'était l'accusé Gonod (Emile), âgé de 19 ans.

Son compagnon avait réussi à s'échapper, mais il avait abandonné un sac vide renfermant un fort presson en fer. Gonod fut trouvé nanti de deux clefs, d'un fragment de bougie et d'allumettes. Il reconnut que son compagnon et lui avaient tenté de pénétrer dans le chantier pour y commettre une soustraction.

A la suite de cette arrestation la police est parvenue à découvrir les principaux membres d'une bande de voleurs.

Une perquisition dans la chambre de Ménant, frère aîné de Gonod, fit découvrir de nombreuses bouteilles de liqueurs dont l'origine frauduleuse fut bientôt établie. Puis le commissaire de police des Brotteaux se rendit rue Champfleury, 11, où il apprit que deux locataires récemment partis, d'allures très-suspectes, se donnaient les noms de Lebrun et de Vivier, avaient de fréquentes relations avec un nommé Gervais, cordonnier, rue de Crémière, 23.

A cette nouvelle adresse, le commissaire de police rencontra le prétendu Lebrun, Joseph, qui plus tard fut reconnu devant M. le juge d'instruction qu'il était le nommé Barral, Claude-Pierre, forçat libéré.

Poursuivant ses investigations, le commissaire constata dans l'appartement de Gervais la présence d'une bonbonne exhaltant une forte odeur de vermouth, d'un pot de beurre fondu et de trois bouteilles de liqueur vides, qui plus tard furent reconnus par leur propriétaire.

Il trouva également un éseau et deux mèches en fer.

Le lendemain, 10 décembre, il constatait chez un cantinier du 11^e régiment de dragons, à la Part-Dieu, le nommé Pointe, la présence de diverses bonbonnes et bouteilles de liqueur, d'origine suspecte, qui dans la suite furent reconnues comme ayant été volées.

Il saisissait aussi chez Gaillard et chez la fille Georgi, sa concubine, un grand nombre d'objets qui avaient été volés, et qui furent reconnus par leur propriétaire.

A la suite de ces premiers renseignements et des révélations faites par quelques-uns des accusés eux-mêmes, la justice ne tarda pas à mettre la main sur les auteurs d'un grand nombre de vols.

Le chiffre des accusés s'élève à 14, soit 8 auteurs principaux et 6 complices par recel.

Après avoir raconté en détail vingt vols qualifiés commis durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 1871, l'acte d'accusation se termine ainsi :

Telle est la série des actes accomplis par cette bande de malfaiteurs qui, sous la conduite d'un ancien forçat paraisait avoir choisi la spécialité des vols de cave.

Trouvant toujours, grâce à de complaisants recelers, un écoulement facile à ses produits, décorés du nom de *contrebande*, cette coupable industrie avait pu exploiter impunément, pendant plusieurs mois, divers quartiers de notre ville. Les membres de l'association avaient tous en effet, si l'on inspecte leur casier judiciaire, une assez grande expérience du crime.

Barral a encouru 8 condamnations, parmi lesquelles une à 8 ans de réclusion pour vols qualifiés, et une autre condamnation à 20 ans de travaux forcés pour tentative d'assassinat.

Emile Gonod a été condamné à 2 mois d'emprisonnement pour vol et complicité.

Ménand, à 15 jours d'emprisonnement.

Vigné, dit Vigné, 3 condamnations.

Vallet, 3 mois d'emprisonnement pour vol.

Porterat (Simon), 2 condamnations pour vol.

Pégualat (Emile), 2 ans de correction pour vol et outrage.

Roux (Nazaire), 3 ans de correction.

Déonche (Antoine), 3 condamnations pour vol et vagabondage.

Barroz (Louis), 3 condamnations pour vol et complicité.

Gaillard (Remy), 3 ans de correction.

Les renseignements fournis par la police sur chacun de ces inculpés sont d'ailleurs détestables.

Extrait des minutes du greffe du tribunal correctionnel de Lyon.

Par jugement contradictoire rendu le quinze mai mil huit cent soixante-douze, la nommée Vesoux Marguerite, veuve Raymond, née le douze avril mil huit cent trois, à Savigny-lès-Beaune (Côte-d'Or), de Pierre et Marie Charroussot, revendeuse à Lyon, grande rue de la Croix-Rousse, 40,

A été condamnée pour avoir, dans le courant de cette année, à Lyon, détenu dans son magasin et sans motif légal des balances fausses donnant un déficit de neuf grammes environ au préjudice des acheteurs,

En vertu de l'article 3 de la loi du vingt-sept

mars mil huit cent cinquante-un, à six jours d'emprisonnement.

Il a été ordonné en outre, que le présent jugement serait inséré dans deux journaux de Lyon.

Le Journal de Lyon et la Décentralisation. Pou extrait conforme, délivré à la requête de M. le procureur de la République, Le greffier, Aug. GATTET.

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

autorisée par décret du 8 juillet 1865. Situation au 31 Mai 1872

ACTIF	1872
Espece en caisse 913.335 29	1.142.917 22
Espece à la Banque	229.581 93
Effets en recette	262.666 45
Portefeuille, et	
Fonds français	19.569.277 70
Fonds étrangers	4.323.466 35
Frais généraux 1872, 1 ^{er} semestre	93.401 12
Ordres de Bourse pour compte de tiers et reports	2.004.989 70
Avances sur garanties	680.654 01
Comptes-courants	7.738.308 14
Comptes d'ordre	216.370 53
Actions, versement non appelé	45.000.000
	F. 51.032.051 22

PASSIF	
Capital	20.000.000
Reserve statutaire	500.000
Reserve spéciale	214.604 37
Comptes de dépôts à 3 1/2 %	23.141.728 74
Comptes-courants	4.321.390
Comptes d'ordre	182.888 59
Bons à échéance	859.355 40
Acceptations	910.000
Récompense du portefeuille au 31 décembre	113.409 90
Dividendes anciens, solde à payer	56.016 25
Dividendes solde 1871	91.032
Profits et pertes 1871, 1 ^{er} semestre	641.025 97
	F. 51.032.051 22

Effets en circulation avec l'endossement de la Société. F. 15.239.348 74

CERTIFIÉ SINCÈRE ET CONFORME AUX LIVRES : Le président, L'administrateur délégué, A. A. BÖLEMAN. F. ROBERT.

DÉPÊCHES DU MATIN

6 Juin. — 7 heures du matin.

Paris, 5 juin.

Bourse. — Début faible, sans affaires. Plus tard, reprise causée par l'exécution de quelques vendeurs.

A l'Assemblée, M. Grévy est réélu président par 459 voix sur 476 votants. Le scrutin pour l'élection des vice-présidents est nul, à cause de l'insuffisance du nombre des membres présents.

Un second scrutin est fait par appel nominal.

L'Assemblée a décidé de renvoyer à samedi la nomination de la commission relative aux candidatures du conseil d'Etat.

Le général Du Temple demande de mettre à l'ordre du jour de demain sa pétition concernant la question romaine, mais l'Assemblée décide d'ajourner toute discussion jusqu'après le vote des nouveaux impôts.

La discussion de l'art. 37 est renvoyée à demain.

Au deuxième scrutin par appel nominal, sont élus vice-présidents : MM. Martel, Benoist-d'Azy, Saint-Marc Girardin, Vitet.

La séance est levée.

Paris, 6 juin.

Le Journal des Débats dit que, suivant des informations qu'il a lieu de croire fort exactes, la circulaire du ministre de l'intérieur, reproduite par les journaux et concernant les mesures contre l'introduction de brochures bonapartistes, est apocryphe.

L'attitude de la gauche s'abstenant hier de participer au scrutin pour les élections des vice-présidents est diversement commentée.

Marseille, 5 juin.

Les journaux du soir annoncent que la chambre de commerce accomplira aujourd'hui, au Sacré-Cœur, le vœu des échevins en 1722, au nom de la population marseillaise, avec le concours du tribunal civil et du tribunal de commerce, des délégués des corporations, représentant l'industrie, le commerce, la marine et les arts de notre ville.

Le préfet est de retour de son voyage. Dans la matinée il vient de faire afficher un arrêté annulant celui du maire qui interdisait les processions.

Berlin, 5 juin.

Le journal officieux, la *Correspondance provinciale*, parlant de la suspension du grand-amir de l'armée, dit que la résistance de Namzanowski, résistante approuvée formellement par la curie romaine sans aucun essai de conciliation, a obligé le gouvernement à punir résolument ce fait de désobéissance et d'empiètement sur les droits de l'Etat.

Elle ajoute que le gouvernement en est venu à se demander s'il convient de maintenir un grand-amir militaire catholique.

L'empereur a nommé le prince Humbert chef du 13^e régiment de hussards.

Suez, 5 juin.

L'ava était à Suez le 4 juin, avec les malles de l'Indo-Chine, 267 balles de soie, 1,059 balles de peaux, 1,205 colis de sésame, 1,319 colis de café, 317 colis de caoutchouc et 882 colis divers pour

Marseille ; plus 4,410 colis de thé, 121 balles de soie, 7,961 colis de sucre, 350 colis de cuivre et 454 colis divers pour Londres.

DÉPÊCHES DU SOIR

6 Juin. — 8 heures du soir.

Paris, 6 juin.

Le Journal officiel publie un décret annulant une délibération du conseil général des Bouches-du-Rhône du 17 avril, relative au différend du préfet avec la commission départementale.

Une note officielle dit que la circulaire relative à l'introduction de brochures politiques n'émane pas du ministre de l'intérieur.

La *Cloche* et autres journaux disent qu'elle est la reproduction d'une circulaire de M. de Persigny en 1852.

Aujourd'hui l'Assemblée entendra le discours de M. Trochu. Il est improbable qu'il y ait un discours de M. Thiers.

L'assertion de plusieurs journaux, que M. de Bismarck a déclaré vouloir, même malgré le paiement de l'indemnité, continuer à occuper Belfort jusqu'au 1^{er} mars 1874, est inexacte. La Prusse a accepté les négociations, mais n'a fait aucune réponse sur les propositions qui lui ont été soumises.

M. Vitet sera probablement nommé président de la commission du budget. On assure que la majorité de l'Assemblée à l'intention de choisir pour le conseil d'Etat un quart parmi les anciens conseillers de l'empire, un quart parmi les conseillers actuels et moitié parmi les notabilités diverses.

L'interpellation du

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, le 5 juin 1872.

NUMÉROS	SORTES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	GRÈCE	CHINE	JAPON	PERSE	Poids
55	Organsins	32	14	1	3	3	1	1	4788
56	Trames	6	10	1	2	2	1	1	1873
57	Grèges	11	1	1	1	1	1	1	2889
58	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
59	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1
60	Laines	1	1	1	1	1	1	1	1
131		49	32	7	4	3	11	20	9550

BALLOTS PESÉS

1	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	51
2	Trames	1	1	1	1	1	1	1	280
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	3072
4	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
5	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1
6	Laines	1	1	1	1	1	1	1	1
77		1	1	1	1	1	1	1	3403

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1^{er} du mois..... 573
 Dernier numéro des laines..... 147
 Dernier numéro des ballots pesés..... 246

SAINT-ÉTIENNE, 5 juin 1872.

NUMÉROS	SORTES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	GRÈCE	CHINE	JAPON	PERSE	Poids
10	Organsins	4	1	1	1	1	1	1	581 72
11	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1363 44
12	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
13	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
14	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1
29		4	1	1	1	1	1	1	1945 16

BALLOTS PESÉS

1	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	26 78
2	Trames	1	1	1	1	1	1	1	15 75
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	42 73
4	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
5	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1
6	Laines	1	1	1	1	1	1	1	1
20	Déroulages	1	1	1	1	1	1	1	1
21	Ouvrées	1	1	1	1	1	1	1	1
22	Moulinées	1	1	1	1	1	1	1	1

AUBERNAIS, 5 juin.

11	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	961
12	Trames	1	1	1	1	1	1	1	147
13	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1330

1	Ballots pesés	54	»
25	Total.....	2462	»
	Opérations de décreusage	»	»
	Dernier numéro placé	94	»
	Total du 1 ^{er} au 5.....	8433	»

AVIGNON, 5 juin.

1	Organsins	53
2	Trames	51
3	Grèges	84
4	Diverses	1
5	Bobines	1
6	Laines	1
7		303
8	Total	303

BALLOTS PESÉS

1	Organsins	15
2	Trames	48
3	Grèges	26
4	Diverses	1
5	Bobines	1
6	Laines	1
7		191
8	Total	206

SPECTACLES ET CONCERTS

6 juin
GRAND THÉÂTRE
La Chatte Blanche
 GRANDE FÉRIE
 en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard fr-

res, jouée par les artistes du théâtre de la Gaîté, de Paris. — Décors et costumes entièrement neufs.
 — Trois grands ballets, réglés par M. Justamant, et exécutés par 100 danseuses. — A dix heures, le splendide Tableau des Oiseaux.
 On commencera à 7 heures 1/2.

THÉÂTRE DU GYMNASÉ

Rahagas, comédie en cinq actes, par Victorien Sardou.
 On commencera à 8 heures précises.

PALAIS DE L'ALCAZAR

Représentation par la célèbre troupe Hanlon-Léon, des États-Unis. — Entrée aux grands exercices de gymnastique, les **Parallèles Monstres**.
 On commencera à 8 heures.

SOCIÉTÉ DES CONCERTS DE BELLECOUR.

Première partie.
 1. Ouverture et orgue des *Huguenots* (Meyerbeer).
 2. Rêve sur l'Océan, valse (Gungl).
 3. Entrée de *Phidias* et *Daïos* (Gounod).
 4. Danse des bacchantes.
 5. Ouverture de *Zampa* (Hérold).
 Deuxième partie.
 1. Ouverture de *La Sirène* (Auber).
 2. Grande fantaisie sur *Don Juan* (C. Blanc).
 3. Marche du *Song d'une nuit d'été* (Mendelssohn).
 4. Valse, galop original (E. André).
 On commencera à 8 heures.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du 6 juin

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN	ÉTAT	VENT
Thermomètre maxima	baromètre	du ciel
11°	745	nuageux
11°	745	nuageux
Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse	3.50	
Sa température	1.70	
Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse	1.70	
Sa température	1.70	
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 mai	0.063	

UN JEUNE HOMME

sérieux, 27 ans, Parisien (de famille alsacienne), bachelier ès-lettres et de sciences, connaissant l'anglais et l'allemand, et dont les relations sont très-étendues en Angleterre, désirerait représenter une bonne maison de soierie ou autre produit facile, de Lyon ou de province. — Bonnes références.
 Ecrire (affranchir) C. Kuss, 6, Major street (Portland street), Manchester (Angleterre).
 3382

Grand Bouillon Parisien

PERRACHE-TAVERN
 Ce restaurant, unique dans son genre, situé Cours du Midi, 29, à côté du GRAND HOTEL MICHEL, et en face de la BRASSERIE GEORGES, est organisé d'après le système des meilleurs établissements de bouillon de Paris.
CONFORT, BON MARCHÉ
 VASTES SALLES ET TERRASSE
Cours du Midi, 29, Lyon

CAFÉ-RESTAURANT

Jean Maderni
 RUE DE LYON, 19, à PLACE DE LA BOURSE
 Grand salon au 1^{er} pour noces et repas de corps.
 Entrée du restaurant : place de la Bourse, 3038

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me TRILLAT, avoué à Lyon, place du Change, 2.

VENTE

par la voie de la licitation, à laquelle les étrangers seront admis, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, palais de justice, place de Roanne, troisième chambre, en deux lots séparés, sans enchère générale.
 D'une grande et belle maison, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée et cinq étages, sis à Lyon, rue Gasparin, 18.
 Et d'une maison sise à Lyon, rue Vauzelles, numéro 24, ayant rez-de-chaussée et grenier, et un petit espace de terrain au-devant, dépendant de la succession de monsieur Gilles.
 Adjudication fixée au samedi quinze juin mil huit cent soixante-douze, à midi.
 Premier lot. — Mise à prix..... 100,000 fr.
 Deuxième lot. — Mise à prix..... 100 fr.
 Pour les renseignements, s'adresser à Me Trillat, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.
 3402

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi huit juin courant, à onze heures du matin, sur la place Saint-François, à Lyon, d'objets saisis, tels que : tables, chaises, canapés, fauteuils, glaces, pendules, piano, etc., etc.
 3405

VENTE JUDICIAIRE

Lundi dix juin mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place publique de Monplaisir, à Lyon, il sera vendu aux enchères divers objets mobiliers, consistant en tables, billard, tabourets, comptoir, chaises, batterie de cuisine, vaisselle, etc., etc. Le tout saisi.
 3407

Samedi prochain huit juin, sur la place Morel, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques cinq métiers à fabriquer les tulles baubins, systèmes circulaires, et divers objets mobiliers, tels que : tables, chaises, glaces, secrétaire, etc., etc.
 3408

ON DEMANDE

un valet de chambre ou cocher, dans une maison bourgeoise.
 S'adresser à Me Joseph Koch, chez M. Stoffel, rue Ste-Hélène, n° 26.

ALSACIENNE

démarche de 4 se placer dans une bonne famille, elle donnerait aux enfants les premières leçons d'allemand et de piano, et s'occuperait de la lingerie.
 S'adr. agence A. Jourdain, à Mulhouse.
 3356

ON DEMANDE

des courtiers en librairie, cours de Brocard, 9, Lyon, de 8 heures à midi.
 3387

Guérison prompte et radicale des

RHUMATISMES

par le

Liniment Mexicain

Remède employé par les Indiens comme le spécifique le plus sûr contre les

RHUMATISMES

aigus, chroniques, articulaires, goutteux et toutes affections rhumatismales.

Dépôt général chez M. Méjat, pharmacien, rue Vaubecour, 26.

Et aux pharmacies, Goddard, rue Terme, 13; Abonnet, cours Morand, 12; Armandy, cours de Brocard, 16.
 1995

COMPTOIR DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

(Société anonyme)

TRAVAUX — INDUSTRIE — FINANCES

La Société a été fondée dans le but spécial de représenter sur la place de Paris les intérêts industriels et financiers des départements. Elle comprend 3 services, savoir :

1^{er} Les Travaux — 2^o L'Industrie — 3^o Les Finances

Une circulaire traitant de matières industrielles et financières est envoyée plusieurs fois par mois, et à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à M. le Directeur du Comptoir, au siège social, 28, rue Grange-Batelière, à Paris.

de Paris, inventeur de plusieurs objets de nécessité première, figurant à l'Exposition de Lyon, demande un associé ou intéressé pouvant disposer de 8 à 10,000 fr. — Affaire sérieuse offrant de réels et grands bénéfices. S'adresser à M. FOURNIER, directeur de la Publicité lyonnaise, 14, rue Confort.
 3401

Un Exposit

de Paris, inventeur de plusieurs objets de nécessité première, figurant à l'Exposition de Lyon, demande un associé ou intéressé pouvant disposer de 8 à 10,000 fr. — Affaire sérieuse offrant de réels et grands bénéfices. S'adresser à M. FOURNIER, directeur de la Publicité lyonnaise, 14, rue Confort.
 3401

POMMADE AU Goudron

infaillible contre les pellicules, les poils, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

Compagnie d'Assurances

CONTRE LE BRIS DES GLACES

LA PARISIENNE

FONDÉE LE 24 OCTOBRE 1829

Siège social à Paris, 11, rue de la Grange-Batelière

AGENTS GÉNÉRAUX A LYON

MM. FLACHAT ET COCHET, miroitiers-décorateurs, 2, rue Dunois ou 10, place Bellecour. — S'y adresser pour traiter. 3358

BOUILLON MONTESQUIEU

RESTAURANT SYSTÈME DUVAL

Place de Perrache, 24 (près la Gare)

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de le faire restaurer à neuf et que, dès aujourd'hui, il peut assurer à Messieurs les Consommateurs qu'ils trouveront le confortable et la célérité dans le service.

Salons pour Société. — Service à prix fixe. 261

A LOUER

29, cours du Midi, 29

JOLIE

Chambre garnie

avec balcon

S'adresser au concierge.

TARNAVASSI

brocheur, rue Ferrandière, n° 6, à Lyon.

ROB-SAVARES!

Perfectionné

POUR LA PARFAITE GUÉRISON DES

Maladies contagieuses

Faiblesse des organes.

Portes. Affections cutanées.

Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux remède, prouvent qu'il est le plus efficace de tout élogé et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{er} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel de Ville, à LYON.

EAU de MÉLISSE

des CARMES

du Frère MATHIAS

A. EMERY

rue Vacon, 54, Marseille.

Contre l'Apoplexie, Vertiges, Vomissements, Vapeurs, Maux de cœur, Syncopes, Crampes d'estomac, Indigestions, Diarrhée, Choléra, etc., etc.

Dépôt, place des Terreaux, 6, Lyon, dans les bonnes pharmacies, et chez les principaux épiciers. — 1 fr. le flacon.

HÉMORRHOÏDES

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE

SANS DANGER DE RÉPERCUSSION

Par les Pilules et Pomme de Scordium

du docteur A. LEBEL, 413, rue Lafayette

PARIS. — Prix : 3 et 4 fr.

LYON. — Chez FAYOLLE frères; GIBBLAND, AROUD; pharmacies FAIVRE, place des Terreaux, 9; BARNON, rue de Lyon, 3; CHEVALIER, rue Louis-le-Grand, 4; CLAVELIER et C^{ie}, place des Jacobins, 1; SIMON, rue de Lyon, 89.

1968

EAU DENTIFRICE ANATHÉRINE

DU DOCTEUR J. G. POPP

MÉDECIN-DENTISTE DE LA COURNE, ROY. D'AUTRICHE A VIENNE

Breveté en Autriche, en Amérique et en France.

Gérait instantanément les maux de dents les plus violents et nettoie parfaitement les dents, même dans le cas où le dentiste n'a pu s'y attacher; elle rend aux dents leur couleur naturelle, blanchit l'émail, empêche la corruption des gencives et est un moyen sûr d'apaiser les douleurs provenant des dents creuses ou cariées, purifie l'haleine, guérit les maux de dents rhumatismaux, ramollit les dents ébranlées, empêche les gencives de saigner au moindre contact d'une brosse à dent. — Flacon : 4 fr. et 2 fr. 50

— A Lyon, pharmacie SIMON, rue de Lyon, 87.

VERMIFUGE

préparé selon la méthode F.-V. Raspail

par DÉCHENEAUX, pharmacien

LYON. — Rue FERRANDIÈRE, 42, angle de la rue GARLÉE. — LYON

Ce vermifuge, employé selon la formule qui accompagne le flacon, convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

Remède infaillible contre la Coqueluche.

Le Croup et le Ver solitaire.

Dépôts dans toutes les Pharmacies.

DESNOIX & C^{ie}

pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris

— 0 —

HÉMATOSINE

DE TABOURIN LEMAIRE

Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

L'HÉMATOSINE est donc un produit naturel bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature.

L'HÉMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très-bien, sans amener ni fatigue, ni dégoût.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.

Avec l'HÉMATOSINE, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force.

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

UN BEAU VOLUME IN-8° RAISIN

De 37 feuillets, 584 pages..... 9 fr.

FRANCO par poste contre mandat..... 9 fr.

Extrait du Sommaire :

Introduction inédite du général Trochu. — Articles du *Figaro*. — Réponses de MM. de Villeneuve et Vieu.

Réponse du général Trochu. — Déposition des 48 témoins.

— Les débats. — Plaidoirie comparée de M^{rs} Allou.Régénération de l'avocat général. — Plaidoirie de M^{rs} Grand-perret et de M^{rs} Lachaud, d'après le *Figaro*. — Réponse complète du général Trochu. — 25 documents divers cités au cours des débats. — 27 pièces justificatives inédites : 6 lettres du général Neumayer; 1 lettre du maréchal Vail-lant; 2 du général Trochu; 4 du général Pallikao; 15 circulaires, dépêches, déclarations et rapports divers; 1 lettre de M^{rs} Dupanloup. — Conclusion du général Trochu.J. HETZEL et C^{ie}, Éditeurs de la *Géographie illustrée de la France*, par Jules Verne et Th. Lavallée, 15 fr. — 18, rue Jacob, Paris

Prix 8 Francs

L'EMPIRE ET LA DÉFENSE DE PARIS

LE JURY DE LA SEINE. — INTRODUCTION & CONCLUSION

PAR J. HETZEL

Seule Édition renfermant

Les Débats dans leur complet

LE GÉNÉRAL TROCHU

AUGMENTÉ DE 28 NOUVEAUX DOCUMENTS, SUITE DE 27 PIÈCES JUSTIFICATIVES INÉDITES ET DE 27 TABLEAUX DE GÉNÉRAL TROCHU, PAR J. HETZEL ET C^{ie}.

UN BEAU VOLUME IN-8° RAISIN

De 37 feuillets, 584 pages..... 9 fr.

FRANCO